

Cadre régional pour le tourisme multidestination axé sur le patrimoine culturel dans la Grande Caraïbe



Tourisme durable

Ce projet vise à créer un cadre touristique multidestinations dans lequel les atouts et les expériences du patrimoine culturel des Caraïbes peuvent être mis en valeur et promus pour le plaisir des visiteurs, positionnant ainsi la région comme un chef de file sur ce marché touristique de niche.

Budget prévisionnel

US \$2.5M

Délai de mise en œuvre

60 mois

Objectifs

- Développer un cadre et un modèle régional multi-destinations axés principalement sur les carnivals et le patrimoine culturel des Caraïbes.
- Établir un cadre pour des initiatives régionales cohérentes de marque et de marketing afin de promouvoir les carnivals et le patrimoine culturel des Caraïbes.
- Stimuler la demande de produits et services touristiques liés au patrimoine culturel dans les Caraïbes, tant sur le plan régional qu'international.
- Améliorer l'expérience des visiteurs en proposant un choix accru et diversifié d'activités d'immersion et de découverte
- Promouvoir un tourisme responsable et régénérateur, équitable, inclusif et ancré dans la culture, garantissant le bien-être et la résilience des communautés et des générations futures des Caraïbes.

Résultats attendus

- Stratégie et marque cohérentes pour la promotion du tourisme du patrimoine culturel dans les Caraïbes.
- Visibilité et promotion accrues des carnivals et des produits culturels de la région.
- Offre touristique régionale diversifiée afin d'accroître l'attractivité des Caraïbes face à la concurrence internationale.
- Renforcement des capacités et des compétences des opérateurs touristiques et autres acteurs du secteur pour la création d'expériences touristiques durables et innovantes.
- Préservation et promotion des cultures et du patrimoine régionaux.

Bénéficiaires

- L'AEC compte 25 États membres et 10 membres associés
- Organismes régionaux de gestion des destinations
- Opérateurs touristiques régionaux
- Groupes de tourisme communautaire (notamment des groupes de femmes et de jeunes)

Collaboration sur le projet

Tous les projets et initiatives de l'AEC doivent généralement suivre les processus suivants pour être approuvés, promus et mis en œuvre :

1



Élaboration des documents de concept de projet

Le secrétariat de l'AEC prépare les documents de présentation des projets pour approbation par les membres.

2



Approbation par le comité spécial de l'AEC

Chaque domaine prioritaire de l'AEC fait l'objet d'un comité spécial.

3



Promotion et mobilisation des ressources

Le Secrétariat de l'AEC promeut le PCD approuvé auprès des partenaires externes.

4



Engagement en faveur de la coopération

Une fois qu'un partenaire clé s'est engagé à coopérer avec AEC sur une initiative.

5



Mise en œuvre du projet

Une fois la coopération mobilisée pour un projet AEC, l'Association met en œuvre et assure un suivi/une évaluation réguliers du projet.